

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (SMD3)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°16-17J

OBJET : Projet d'aménagement forestier du SMD3 pour la période 2017 à 2036

Séance du 12 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze Décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DELEGUES VOTANTS : 18 + 1 Pouvoir J. PROTANO à F. COLBAC

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 4.12.17

ETAIENT PRESENTS :

NOM DE LA COLLECTIVITE	NOM DES DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC 3 Voix Pascal PROTANO 3 Voix Marie-Hélène BORAS 3 Voix Roland COLLINET 3 Voix Serge BREAU 3 Voix	Bernard-Henri SUBERBERE Vincent LACOSTE Alain BUFFIERE Stéphane MOTHIER Jean-François MATHIEU
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA 3 Voix Bernard TRIFFE 3 Voix Lionel FLEET 3 Voix Jean-Pierre PEYREBRUNE 3 Voix	Michel SEJOURNE Christian BORDENAVE Michel BLANCHET Josiane BOISSEL
S.M.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Philippe MELOT 3 Voix Jean-Pierre DUBOIS 3 Voix Gérard TEHLAC 3 Voix Gé KUSTERS 3 Voix	Dominique HERMENAULT Georges de MEYERE Michel LAJUGIE Patrick TREHLE
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT 2 Voix Marie-Hélène DEPLAS 2 Voix	Maurice COMBEAU Francis MILLARET
SYGED Bastides Forêt Bessede	Dominique MORTEMOUSQUE 2 Voix Claude THUILLIER 2 Voix Gilbert TISNE 2 Voix	Eric CHASSAGNE Christian SIX Serge ORHAND
S.M.C.T.O.M. de Ribérac	Jean-Marcel BEAU 2 Voix Jean-Bernard CHARAZAC 2 Voix	Patrice FAVARD Hervé de VILMORIN
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART 2 Voix Christian COUSTY 2 Voix Marie-Rose VEYSSIERE 2 Voix	Jean-Claude ECLANCHER Lionel VERGNAUD Emmanuelle DECHAMPS

024-252405329-20171213-16673 DE Regu le 13/12/2017	AR PREFECTURE S.M.C.F.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU 2 Voix Laurent MONTEIL 2 Voix Yves CONGE 2 Voix	Benoît MOUTON Michel LAPOUGE Alain POUQUET
Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord		François ROUSSEL 1 Voix 1 Voix	Serge FAURE Robert CROUZIER
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.		Dominique BOUSQUET 1 Voix	Jean-Pierre COLIN

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.21.21.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Comité.

M. TRIVART , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le projet de révision d'aménagement forestier du SMD3.

Etabli par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2016 à 2036 en vertu des dispositions des articles L.212-1 du code forestier, il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur l'état de la forêt,
- Une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de sa gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles,
- Une partie économique qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'actions envisagées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Par 19 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE le projet d'aménagement forestier du SMD3 proposé et demande aux services de l'Etat, l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000 conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code Forestier.

L'autorité territoriale
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,



Francis COLBAC

